



L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.

**Monsieur le Premier Ministre
Monsieur Edouard Philippe**

Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : Réforme du CITE 2020-2021

Paris, le 4 septembre 2019

Monsieur Le Premier Ministre,

Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO₂ regroupe un ensemble d'industriels de l'enveloppe et des équipements. Nous avons contribué et suivi l'ensemble des débats et travaux de préparation des textes législatifs et réglementaires depuis plus de 15 ans, pour supporter et promouvoir toutes les actions en faveur des bâtiments neufs ou rénovés à très faibles besoins et consommations d'énergie et ainsi s'inscrire dans la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les services de la DGEC et de la DHUP ont lancé en août la concertation sur la réforme du CITE pour 2020 et 2021. Si nous sommes tout à fait favorables aux principes généraux de cette réforme, nous sommes en revanche très soucieux sur le décalage de certains points d'arbitrages et le choix des priorités de travaux d'économie d'énergie pour amener progressivement le parc de bâtiments existants à l'objectif de neutralité carbone.

En effet, pour atteindre cet objectif national, tous les rapports émis depuis des années reconnaissent que la priorité est de réduire tout d'abord drastiquement les besoins en énergie des bâtiments, et ce, quel que soit le vecteur énergétique. Pour cette raison, le triptyque isolation des parois opaques et vitrées, l'étanchéité à l'air du bâti et la ventilation est le seul à permettre de minimiser au maximum les besoins de chauffage et de refroidissement, tout en améliorant le confort et la qualité de vie au sein des bâtiments.

Or, le projet de réforme du CITE proposé à la concertation des professionnels du 23 juillet au 23 août, s'inscrit comme le contre-pied de ce principe fondamental :

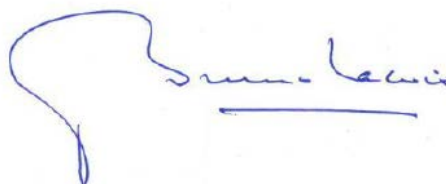
- **Les ménages éligibles** : le CITE était jusqu'alors un dispositif donnant un signal des priorités d'actions à mener par l'ensemble des ménages. Or, l'exclusion des ménages situés dans les 9^{ème} et 10^{ème} déciles de revenus (qui représentent environ 40% du CITE actuel) va les conduire à désinvestir les actions d'économies d'énergie au profit notamment de simples embellissements. De plus, ces ménages représentent une part importante des propriétaires bailleurs. Leur exclusion du CITE va conduire à rejeter les décisions de travaux du parc de copropriétés, bloquant l'ensemble des propriétaires de ce type de biens. Ce point est donc contre-productif d'une part vis-à-vis de l'objectif de massification et d'autre part de la dynamique générale de la rénovation en France.
- **Les travaux éligibles et les forfaits d'aide** : le signal donné par l'intégration des systèmes de ventilation double flux dans les travaux éligibles est salubre. Nous déplorons que les arbitrages donnent clairement la faveur à la priorité des remplacements des équipements de

chauffage au détriment des travaux sur l'enveloppe. Pourtant, il est prouvé que l'ampleur des économies d'énergie et les durées d'efficacité des actions sur l'enveloppe sont nettement plus importantes que sur les équipements (cf. étude ADEME-CSTB, fiches actions CEE, ...). Nous souhaitons donc la réintégration de l'isolation des combles perdus dans le CITE, action qui est reconnue par tous comme la plus rentable et la plus facile à réaliser. Par ailleurs, les forfaits pour l'isolation des murs et le remplacement des menuiseries doivent être augmentés pour rééquilibrer le rapport coût/efficacité de ces actions. Enfin le forfait pour l'isolation des planchers bas pourrait à l'inverse être légèrement réduit.

- Par ailleurs, ce **nouveau dispositif**, qui renforce et élargit le rôle de l'ANAH, nécessite la **mise en place de ressources et de processus spécifiques** pour éviter un « trou d'air » dans le volume d'actions réalisées durant la première année de sa mise en place. Ainsi que pour la mise en place d'un mécanisme complet vis-à-vis des mandataires de l'ANAH afin d'éviter des problèmes similaires à ceux constatés dans le cadre des opérations coup de pouce des CEE.

Nous vous sollicitons donc pour que cette réforme du CITE soit en tous points compatible avec les ambitions que vous avez annoncées sur les objectifs nationaux de maîtrise des consommations d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Restant à votre entière disposition pour vous apporter notre expertise sur ces sujets de premier ordre pour notre pays et pour nos industries, je vous prie de croire, Monsieur Le Premier Ministre, à l'expression de ma très haute considération.



Président
Bruno Lacroix

Copie :

Ministre de l'Economie et des Finances

Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

DGEC – Laurent Michel, Olivier David

DHUP – François Adam, Emmanuel Acchiardi